Renfert GmbH

Téléfax: +49 7731 8208-70



### Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

**Elektrolyt** 1524 1000 et 1524 2000

Date de révision: 27.12.2020 Code du produit: 1524x000 Page 1 de 7

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

1524 1000 et 1524 2000 Elektrolyt

#### Autres désignations commerciales

1524 1000 Elektrolyt 2 I 1524 2000 Elektrolyt 10 I

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Pour le polissage des alliages chrome-cobalt. Solution prête à l'emploi.

#### Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Renfert GmbH Rue: Untere Giesswiesen 2 Lieu: D-78247 Hilzingen +49 7731 8208-0 Téléphone:

e-mail: info@renfert.com

Interlocuteur: Frau Andris

e-mail silke.andris@renfert.com Internet: www.renfert.com 0033 (0) 1 45 42 59 59 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger: Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Mentions de danger: Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

## Règlement (CE) nº 1272/2008

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

éthylène-glycol

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:





#### Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Les ingestions répétées ou prolongées risquent d'endommager les reins. H373

Conseils de prudence

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des P280

yeux/du visage.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Consulter un médecin en cas de malaise. P314

## 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Elektrolyt 1524 1000 et 1524 2000

Date de révision: 27.12.2020 Code du produit: 1524x000 Page 2 de 7

#### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

Solution électrolitique

### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification SGH	•		
107-21-1	éthylène-glycol			
	203-473-3		01-2119456816-28	
	Acute Tox. 4, STOT RE 2; H302 H373			
7664-93-9	Acide sulfurique			
	231-639-5	016-020-00-8	01-2119458838-20	
	Skin Corr. 1A; H314			·

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures; une observation médicale d'au moins 48 h s'impose donc après l'accident.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### Après contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

### Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

# Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés

Eau, Extincteur à sec, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2)

### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes de soufre, Monoxyde de carbone

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Assurer une aération suffisante.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Elektrolyt 1524 1000 et 1524 2000

Date de révision: 27.12.2020 Code du produit: 1524x000 Page 3 de 7

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Utiliser un équipement de protection personnel.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: alcalies (bases)

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger contre: Humidité

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour un complément d'informations, veuillez consulter notre site Internet: www.renfert.com

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
7664-93-9	Acide sulfurique	-	0,05t		VME (8 h)	
		-	3		VLE (15 min)	
107-21-1	Ethylèneglycol (vapeur)	20	52		VME (8 h)	
		40	104		VLE (15 min)	

# 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Maniement sûr: voir rubrique 7

# Mesures d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

#### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Matériau approprié: Caoutchouc butyle, NBR (Caoutchouc nitrile), FKM (caoutchouc fluoré)

Epaisseur du matériau des gants: mind. 0,5 mm

Temps de rupture: > 480 min

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Elektrolyt 1524 1000 et 1524 2000

Date de révision: 27.12.2020 Code du produit: 1524x000 Page 4 de 7

#### Protection respiratoire

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
Couleur: incolore
Odeur: sans odour

pH-Valeur (à 20 °C):

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 197 °C
Point d'éclair: > 100 °C

Inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable

Dangers d'explosion

non explosif conforme EU A.14

Limite inférieure d'explosivité: 3,2 vol. %
Limite supérieure d'explosivité: 15,3 vol. %
Température d'inflammation: 410 °C

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable
Température de décomposition: non déterminé
Pression de vapeur: < 1 hPa
(à 20 °C)

Densité (à 20 °C):

Hydrosolubilité:

Coefficient de partage:

Viscosité dynamique:

Viscosité dynamique:

Non déterminé

Viscosité cinématique:

Taux d'évaporation:

1,19 - 1,22 g/cm³

miscible

non déterminé

non déterminé

non déterminé

# 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

# 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

## 10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec: alcalies (bases)

Réagit au contact des métaux en dégageant de l'hydrogène.

# 10.4. Conditions à éviter

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### 10.5. Matières incompatibles

Vive réaction avec: alcalies (bases)

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Elektrolyt 1524 1000 et 1524 2000

Date de révision: 27.12.2020 Code du produit: 1524x000 Page 5 de 7

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

#### ETAmél calculé

ATE (orale) 579,4 mg/kg

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
107-21-1	éthylène-glycol				
		DL50 7712 mg/kg	Rat	IUCLID	

#### Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des veux.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (éthylène-glycol)

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Information supplémentaire

Le produit n'a pas été testé. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1. Toxicité

Pas de données disponibles pour le mélange.

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

# Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
107-21-1	éthylène-glycol	-1,36

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

# 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

# Information supplémentaire

Le produit n'a pas été testé. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants. Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

## Code d'élimination des déchets - Produit

060101 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE; déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) d'acides; acide sulfurique et acide sulfureux; déchet dangereux

# L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Elektrolyt 1524 1000 et 1524 2000

Date de révision: 27.12.2020 Code du produit: 1524x000 Page 6 de 7

Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU:** UN 2796

14.2. Désignation officielle de ACIDE SULFURIQUE ne contenant pas plus de 51 pour cent d'acide

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:
Étiquettes:

Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** UN 2796

14.2. Désignation officielle de SULPHURIC ACID with not more than 51 % acid

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 8



Marine pollutant:

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 2796

14.2. Désignation officielle de SULPHURIC ACID with not more than 51 % acid

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 8



14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR non L'ENVIRONNEMENT:

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indications diverses: voir section 6, 7, 8

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et

#### d'environnement

# Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3: Flüssige Stoffe oder Gemische, die Kriterien für eine der folgenden in Anhang I der Verordnung (EG) 2004/42/CE (COV): non applicable

Législation nationale





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Elektrolyt 1524 1000 et 1524 2000

Date de révision: 27.12.2020 Code du produit: 1524x000 Page 7 de 7

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes

travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de

procréation.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

### Information supplémentaire

RÈGLEMENT (CE) No 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à des substances qui

appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

RÉGLEMENT (UE) 2019/1021 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant les polluants organiques

persistants: non applicable

RÈGLEMENT (UE) No 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant les exportations et

importations de produits chimiques dangereux: non applicable

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Modifications

Abs. 11, 12, 15, 16 \* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

#### Abréviations et acronymes

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LD50: dose létale médiane (DL50) ATE: Acute Toxicity Estimates

LC50: concentration létale médiane (CL50) EC50: concentration efficace médiane (CE50)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

VOC: volatile organic compound(s)

# Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul

# Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

exposition prolongée.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Les ingestions répétées ou prolongées risquent d'endommager les reins.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

# Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)